Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 10 avril 2015

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques ; Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor (pouvoir de Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-VILAINE) ; Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne ; Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme ; Philip SQUELARD, CDG de la Loire-Atlantique ; Gilles ADELSON, CDG de la Guyane ; Daniel LEROY, CDG de la Seine-et-Marne ; Marc GODEFROY, CDG du Nord ; François FORIN, CDG Meurthe et Moselle ; Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne ; Antoine de MENTHON, CDG de la Haut-Savoie (pouvoir de Gérard MANET, CDG de la Loire); Reine BOUVIER, CDG du Gard ; Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin ; Michel BACHELARD, CDG de la Côte d'Or ; Guy BRANCHUT, CDG de la Charente ; Roland BRAY, CDG du Cantal ; Bernard CAILLIAU, CDG du Pas-de-Calais ; Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire ; Florence GALZIN, CDG du Loiret (pouvoir de Jean-Gérard PAUMIER, CDG de l'Indre et Loire) ; Jean-Pierre LASSERRE, CDG de Corrèze ; Joseph MERCERON, CDG de Vendée ; Antoine OTTAVI, CDG de Corse du Sud ; Claude PONZO, CDG du Var ; Roger RECORS, CDG de la Gironde ; Patrice VALENTIN, CDG de la Marne; Alain VASSEL, CDG de l'Oise (pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne)

EXCUSÉS

Catherine DI FOLCO, CDG du Rhône ; Jean-Jacques BENISTI, CIG de la Petite Couronne ; Claude DOMEIZEL, CDG des Alpes de Haute Provence ; Gérard MANET, CDG de la Loire ; Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron ; Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine ; Régis DEPAIX, CDG des Ardennes ; Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes ; Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne ; Jean-Gérard PAUMIER, CDG de l'Indre et Loire ; Auguste PICOLLET, CDG de Savoie ; Hélène VAINQUEUR, CDG de la Guadeloupe ; Martial De VILLELUME, CDG de Charente Maritime ; Jean-Claude WEISS, CDG de la Seine Maritime ; Michel AMIEL, CDG des Bouches-du-Rhône ;

Participaient également Olivier AYMARD, Directeur de la FNCDG et Anne GUIBERT, Cindy LABORIE, et Lucie VILMOT Juristes/Chargées de mission.

Présidents présents : 27
Présidents représentés : 9
Présidents présents et représentés : 36

Vérification du quorum

Le quorum est atteint (20 Présidents présents et représentés). Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Michel HIRIART procède à l'appel des membres présents au Conseil d'Administration et à la répartition des pouvoirs blancs.
Il salue le retour de Roland LABRANDINE.

Ä RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Michel HIRIART indique que 13 présidents de Centres de Gestion candidats aux élections départementales ont été élus dont 6 membres du conseil d'administration de la Fédération.
4 ont été élus présidents du conseil départemental :

- Jean-Marie BERNARD, président du Centre de Gestion des Hautes Alpes ;
- Clément PERNOT, président du Centre de Gestion du Jura ;
- Claude LEONARD, président du Centre de Gestion de la Meuse ;
- Maurice CHABERT, président du Centre de Gestion du Vaucluse.

Florence GALZIN, présidente du Centre de Gestion du Loiret a également été élue présidente de son conseil départemental.

Les présidents également élus au sein de leurs conseils départementaux sont :

- Michel BACHELARD, président du Centre de Gestion de la Côte d'Or ;
- Jean-Gérard PAUMIER, président du Centre de Gestion d'Indre et Loire ;
- Jean DREUIL, président du Centre de Gestion du Lot et Garonne ;
- Marc GODEFROY, président du Centre de Gestion du Nord ;
- Bernard CAILLIAU, président du Centre de Gestion du Pas de Calais ;
- Robert GARRABE, président du Centre de Gestion des Pyrénées Orientale ;
- Auguste PICOLLET, président du Centre de Gestion de la Savoie ;
- Léopold MOREAU, président du Centre de Gestion des Deux Sèvres ;
- Jean-Louis NOUHAUD, président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Ä Projet de convention avec l'AMF

Michel HIRIART cède la parole à Olivier AYMARD.

Olivier AYMARD indique que l'AMF et la FNCDG considèrent que certains de leurs objectifs sont complémentaires, et ont décidé de formaliser une collaboration.
Cette convention de partenariat aurait pour objet de mettre en place des principes de relations entre les deux associations et d'engager, dans le domaine de la fonction publique territoriale, une coopération technique efficace et utile tant aux élus membres de l'AMF qu'aux adhérents de la FNCDG.

Ainsi, l'AMF permettra à la FNCDG d'intervenir auprès des associations départementales de maires dans le cadre des sessions de formations organisées par Mairie 2000.

La FNCDG pourra proposer à l'AMF d'intervenir lors des manifestations prévues sur le plan national ou régional en fonction de l'intérêt des sujets traités et à participer au cas par cas aux réunions de ses groupes de travail.

La FNCDG et l'AMF :

- constitueront un réseau d'experts RH permettant d'examiner les projets de textes législatifs ou règlementaires qui leur sont soumis ou les cas complexes que chacune des associations auraient à connaître qui nécessite un échange d'avis techniques ;
- pourront, si besoin, travailler sur l'élaboration de documents communs à destination des adhérents de l'AMF et de la FNCDG, co-organiser des actions événementielles (séminaires, colloques, ateliers ou points info au Congrès des maires) sur des thèmes relatifs à la FPT ;
- Travailleront à l'élaboration d'un baromètre des tendances RH. Celui-ci sera présenté au Congrès des Maires de l'AMF ;
- S'informeront réciproquement des positions prises par chacune des institutions (exemple : courrier commun sur les reçus-collés) ;
- Travailleront, quand les intérêts sont convergents, à la rédaction de positions communes ou d'amendements communs.

Daniel LEROY souligne que cette convention a été approuvée à l'unanimité par l'AMF.

Michel HIRIART procède au vote à main levée. Le projet de conclure une convention avec l'AMF est validé.

Ä Projet de convention avec PREVENTICA

Michel HIRIART cède la parole à Daniel LEROY.

Daniel LEROY indique que cette première convention, qui serait conclue pour l'année 2015, a essentiellement pour but de développer un partenariat lors des salons Préventica avec les Centres de Gestion avec l'occupation d'un stand sur le salon, l'organisation et l'animation de conférences.

Préventica propose ainsi comme actions pour les salons de Toulouse (juin 2015) et Lyon (octobre 2015) :

• Pour la FNCDG :

- la participation aux comités de pilotage national et régional Fonction Publique
- la publication d'un éditorial du Président de la FNCDG sur le site préventica
- le soutien auprès des CDG des régions concernées pour un partenariat régional
- la prise de parole lors des temps forts : inauguration, dîner d'ouverture
- la mise en relation avec les experts du réseau CDG pour l'organisation de conférences

• Pour Préventica :

- la mise en avant du logo de la FNCDG sur les supports de communication Fonction Publique
- la participation au congrès national de Toulon
- Une large communication sur le congrès auprès du réseau Préventica
- la mise à disposition du réseau CDG d'un espace dans le village Fonction Publique
- la mise à disposition du réseau CDG de créneaux de conférence
- une invitation aux temps forts.

La FNCDG s'engagerait à prendre un stand d'au moins 9m² avec une contribution de 1 500 € HT.

Les CDG qui souhaiteraient bénéficier du stand sont les bienvenus. Toutefois il y aurait une possibilité de prendre un stand plus grand, la FNCDG assurerait uniquement 1 500 € HT, la prise en charge du surplus serait assumée par les CDG présents sur le stand.

La FNCDG souhaite négocier les tarifs proposés par Préventica :

Stand	Propositions Préventica	Propositions FNCDG
pré-équipé 9 m2	1500€ HT par CDG présents sur le stand	1500€ HT payé par la FNCDG
Design 12 m2	2 600€ HT par CDG	2 600€ HT (dont 1 500€ pris en charge par la FNCDG)
Design sup 15 m2	3 400€ HT par CDG	3 400 € HT (dont 1 500€ HT pris en charge par la FNCDG)

Michel HIRIART procède au vote à main levée. Le projet de conclure une convention avec PRÉVENTICA est validé.

Ä Organisation Congrès 2015 à Toulon

Michel HIRIART cède la parole à Cindy LABORIE.

Cindy LABORIE précise que les dossiers d'invitation pour le Congrès ont été envoyés par voie postale aux Présidents, Vice-Présidents, Directeurs et Directeurs Adjoints début novembre.
La participation forfaitaire à l'organisation du Congrès a été fixée à 250 € par Congressiste et à 180 € par accompagnant.
A ce jour, 80 CDG, le CSFPT, le CNFPT, l'AMF, l'AdCF, l'AITF se sont inscrits, ce qui représente plus de 300 participants. Encore 5 Centres ont indiqué qu'ils participeraient à cet événement. 52 accompagnants se sont inscrits au programme dédié.

Les hôtels se remplissant assez vite, pour des raisons logistiques, le retour des dossiers était fixé au 31 mars.

Concernant les dossiers de sponsors, Cindy LABORIE indique que 144 organismes ou établissements ont été sollicités pour financer en partie le Congrès de la Fédération. Un courrier avec le dossier sponsor leur a été adressé fin avril 2014.
A l'heure actuelle, 33 organismes ont répondu présents au Congrès de la Fédération : JVS MAIRISTEM, MNT, GROUPE MONITEUR, MANPOWER, MGDIS, GRAS SAVOYE, SOFAXIS, MUTEX, KADYS, JLM MEDICAL, C-LOGIK, PLURALYS, AXESS, COLLECTEAM, PREFON, ADREA, MAIF, MUT'EST, CNAS, PREVENTICA, WEKA, EOVI MCD, MUTAME, ARKETEAM, CNP ASSURANCES, CIRIL, CNFPT, UGAP, Harmonie Mutuelle, Charlemagne, VEOLIA, Groupe UP chèque déjeuner.

Ces participations représentent 96 870 € TTC.
D'autres sociétés (Editions Foucher, Groupama, BPCE, BFM) nous ont contactés par téléphone ou par courrier et ont souhaité se positionner sur un des deux packs ou un encart dans la brochure diffusée à l'ensemble des congressistes. Cependant, aucun montant de participation n'est pour le moment arrêté.
Le montant prévisionnel envisagé pour le sponsoring de 99 000 euros sera vraisemblablement dépassé.

Cindy LABORIE indique les intervenants prévus dans le programme du Congrès, sous réserve de modifications et d'accord des intervenants pressentis.
Une modification est proposée par les membres du conseil d'administration. Michel AMIEL ne sera pas président rapporteur sur l'atelier n°2, il lui sera proposé d'intervenir à un autre moment. Antoine DE MENTHON sera le président rapporteur sur l'atelier n°2.

Ä La Présentation d'une proposition de loi relative aux centres de gestion

Michel HIRIART indique que la Fédération envisage de faire présenter une proposition de loi qui reprendrait ses positions quant à l'évolution des Centres de Gestion. Il convient en Conseil d'Administration de définir une position au regard de cette proposition de loi et d'user de nos vecteurs.

Cindy LABORIE précise que trois des propositions (établissement public national, relèvement du seuil d'affiliation, adhésion obligatoire au socle) entrent dans le champ de l'exclusion visée par l'article 40 de la Constitution. Ces articles ne peuvent être présentés que par le Gouvernement.
En effet, l'article 40 prohibe la distribution de recette par initiative parlementaire. Ces propositions ont besoin du soutien de ministre pour être inscrit à l'ordre du jour.

Alain VASSELLE souligne qu'un ministre peut lever le gage dans le cadre de l'article 40. L'idéal serait d'avoir un accord a priori du gouvernement.

Michel HIRIART cède la parole à Olivier AYMARD et Anne GUIBERT pour la présentation d'un PowerPoint sur la proposition de loi relative aux Centres de Gestion de la Fonction Publique territoriale.

Michel HIRIART insiste sur l'importance de la proposition concernant les conditions de désaffiliation aux CDG.

Michel LORENTZ considère que la révision des conditions de désaffiliation prévue est très lourde administrativement. Il faut également réfléchir à d'autres moyens pour éviter les désaffiliations, pour voir s'il n'existe pas des freins moins complexes à mettre en œuvre.

Olivier AYMARD indique que la lourdeur administrative est faite pour dissuader les affiliés volontaires de se désaffilier.

Bernard CAILLIAU suggère de réfléchir à un financement filé.

Reine BOUVIER rappelle qu'un financement filé n'empêche pas d'arriver à un financement nul.

Roger RECORS estime qu'il faut obtenir le soutien des organisations syndicales, notamment en mettant en avant que les collectivités affiliées volontaires ont plus de promotion interne.

Marc GODEFROY suggère que la cotisation des CDG soit intégrée dans le coefficient de mutualisation.

Alain VASSELLE indique qu'il y a un risque d'iniquité entre les communautés de communes urbaines et les communautés de communes rurales. Il devrait être fait en sorte que les communautés de communes n'exercent pas les missions des CDG, même lorsqu'elles sont facultatives.

Florence GALZIN précise que les organisations syndicales sont sensibles à la position des CDG pour assurer l'égalité de traitement.

Loïc CAURET souhaite aller plus loin dans la mutualisation entre les CDG. Exemples : plateforme de paye mutualisée, information de l'actualité juridique, faire des propositions communes aux régions, manque d'ingénierie financière. Il y a un intérêt à avoir une discussion politique sur le sujet du partage, notamment avec l'AdCF. Il faudrait un travail d'étude d'impact de la mutualisation fait en commun entre les associations d'élus.

Loïc CAURET suggère qu'un conseil d'administration soit dédié à cette proposition de loi. Ce qui est approuvé par les membres du conseil.

La Fédération propose de modifier l'article 25 de la loi n°84-53 afin de sécuriser les missions développées et de pouvoir répondre aux nouvelles demandes.

Dans le cadre d'une réforme de l'article 25, Michel LORENTZ suggère de formuler également une proposition sur les archivistes pour pouvoir mettre en œuvre une assistance à maitrise d'ouvrage d'archiviste, car il y a un problème de conservation des archives.

Roger RECORS indique que cela est mis en place par son CDG avec l'accord des archives départementales.

Patrice VALENTIN craint qu'en étant trop précis, l'on risque d'être assimilé à un prestataire.

Marc GODEFROY estime qu'il existe des domaines de mutualisation où la FNCDG devrait faire un schéma de mutualisation. Par exemple, sur les data center.

Concernant la « gestion de l'observatoire régional de l'emploi territorial : mission gérée en commun au niveau au moins régional », Michel LORENTZ considère que le terme supra départementale est plus adapté.

Michel HIRIART propose de dédier un conseil d'administration à ces propositions le 13 mai à 9h30. La proposition est acceptée.

Ä Projet de loi NOTRe

Michel HIRIART cède la parole à Lucie VILMOT et Cindy LABORIE pour la présentation d'un PowerPoint sur le projet de loi NOTRe.

Le projet de loi «portant une nouvelle organisation territoriale de la République», constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et le projet de loi relatif à la délimitation des régions adopté par le Sénat le 15 décembre 2015.

Après la discussion de plus de 1 250 amendements, dont 1 051 amendements examinés en séance publique, le Sénat a adopté le 27 janvier, avec modifications, en première lecture, le projet de loi par 192 voix pour et 11 voix contre après 10 jours de débats.

225 amendements ont été adoptés, symboles de l'appropriation du texte par la majorité sénatoriale qui a tout à la fois, contre l'avis du gouvernement, renforcé les régions sur la compétence emploi… mais les a affaiblies en diminuant le nombre de schémas régionaux prescriptifs et en supprimant nombre de transferts de compétences en provenance du département.

L'examen de ce texte a débuté courant février en première lecture à l'Assemblée Nationale. Le texte transmis à l'Assemblée comportait 37 articles, plus 63 articles additionnels ajoutés par le Sénat lors de l'examen en première lecture, en décembre 2014 et janvier 2015.

Le 10 mars 2015, l'Assemblée a, à son tour, adopté le projet de loi NOTRe en première lecture, à 306 voix pour, 238 contre et 11 abstentions.

L'Assemblée nationale est peu revenue sur l'architecture des compétences des différents niveaux de collectivités territoriales mais a considérablement renforcé l'échelle intercommunale.

La Fédération reviendra en seconde lecture auprès des parlementaires afin de faire supprimer la possibilité offerte à l'article 36 ter du projet de loi de mettre en

œuvre une désaffiliation en cours de mandat pour les EPCI affiliés volontaires qui mettraient en place une CAP commune.

Dans un document adressé à Serge MORVAN, DGCL et Directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat à la décentralisation et à Olivier DUSSOPT, Rapporteur du projet de loi NOTRe à l'Assemblée nationale, la Fédération avait indiqué demander le retrait du dernier alinéa de l'article 36 ter du projet de loi.

Par ailleurs, concernant la proposition de rendre possible la création d'une CAP commune pour permettre le développement d'une politique RH commune, celle-ci confère en réalité aux intercommunalités des compétences en matière de gestion des ressources humaines, alors que la loi MAPTAM avait exclu du champ de l'article 23 de la loi du 26 janvier 1984 définissant les missions obligatoires des Centres de Gestion les compétences intercommunales.

Ä Suivi des commissions

Michel HIRIART indique qu'une rencontre a été organisée avec l'ANDCDG pour l'organisation des réunions de commission le 25 mars dernier.

- Commission Emploi et concours

Loïc CAURET présente les points qui ont été discutés lors de la commission emploi et concours qui s'est réunie le 18 février. L'ordre du jour était le suivant :

- le bilan de la CNET
- le suivi du bilan national de l'emploi et du panorama national
- la mise en place d'un observatoire de l'emploi type à partir des expériences menées dans certaines régions
- l'élaboration d'un guide méthodologique sur la GPEEC
- la poursuite des travaux sur la publication du baromètre trimestriel de l'emploi territorial
- l'accompagnement des collectivités en matière d'apprentissage et de contrat emploi d'avenir
- le suivi de la convention quadripartite avec la DGAFP, la DGCL et le CNFPT et les pistes envisagées pour renforcer la mobilité notamment inter-fonctions publiques
- l'accompagnement des mutualisations des services
- les fins de détachement sur emploi fonctionnel suite au renouvellement de 2014
- la réalisation d'un guide de bonnes pratiques « emploi public et RH » propre à la FPT dans le cadre d'un partenariat avec la DGCL et la DGAFP
- l'accord sur le bien-être au travail : pistes de mise en œuvre dans la FPT
- Définition de pistes de réflexion sur l'évolution de l'organisation des concours et des examens
- Bilan de l'harmonisation des pratiques en matière de concours et d'examens : sujets communs, procédures de recensements, définition des coûts d'organisation, suivi des conventions signées entre les CDG pour la facturation relative aux opérations transférées du CNFPT
- Réalisation d'un bilan statistique complet des concours et examens organisées depuis 2012.

- Commission Santé et sécurité au travail

Daniel LEROY présente les points qui ont été discutés lors de la commission santé et sécurité au travail qui s'est réunie le 3 février. L'ordre du jour était le suivant :

1) Convention avec le FIPHFP
2) Partenariat avec l'UNCCAS notamment sur la problématique du reclassement des agents des services d'aide à domicile
3) Partenariat avec Préventica
4) La mission de l'IGAS relative au « compte handicap travail »
5) Retour de la réunion formation CHSCT de l'ANDCDG
6) Projet d'accord-cadre relatif à la qualité de vie au travail

La prochaine réunion de la commission est le 16 avril toute la journée.

- Commission Carrière et dialogue social

Philip SQUELARD présente les points qui ont été discutés lors de la commission carrière et dialogue social qui s'est réunie le 29 janvier. L'ordre du jour était le suivant :

1) État des lieux sur le droit syndical
2) Décret 2014-1526 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
3) Partenariat avec la CNRACL
4) Étude des propositions issues de la CNET
5) Propositions de réformes de l'encadrement des FMPE et de la fin de détachement sur emploi fonctionnel

La prochaine réunion de la commission a lieu le 10 avril après-midi.

- Commission Communication

François FORIN indique que la commission se réunira le 7 mai prochain et portera sur la dématérialisation des dossiers individuels.

Ä Frais de remboursement des déplacements des élus

Dans le cadre de ce nouveau mandat, il est important de déterminer des règles de remboursements des frais de déplacement.

Michel HIRIART rappelle pour mémoire, ceux-ci ne concernent que les réunions du conseil d'administration, des commissions et les déplacements (les nuitées et les repas sont exclus).

Michel HIRIART invite les membres à valider un plafonnement à 1 000 euros par voyage pour les élus ultra marins. La proposition est validée.

La séance est levée à 12h30.

Antoine De MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie